Image not found or type unknown

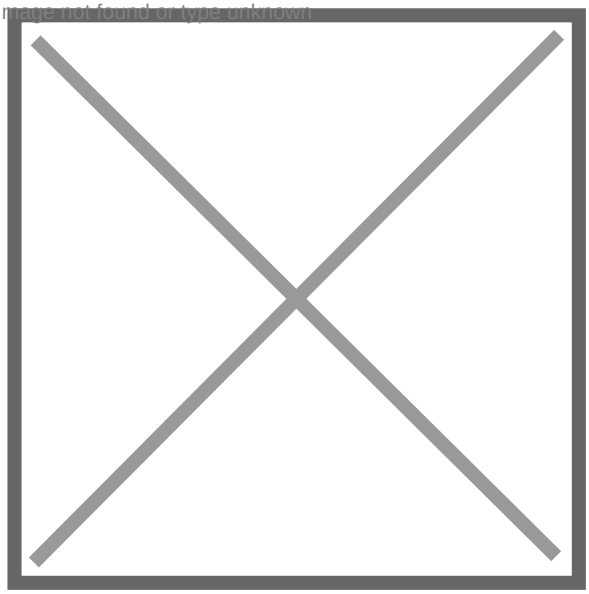

Renseignements rupture contrat et maladie

Par **nathy31600**, le **25/02/2011** à **08:17**

Bonjour,
en arrêt maladie depuis 09/2009 je souhaite reprendre mes activités auprès de mes 6 employeurs (paiement CESU sans contrat de travail écrit car 3 a 4 heures dans la semaine). J'avertis mes employeurs et là la douche froide!!!! ils ont pris quelqu'un d'autres "depuis le temps". Certes je peux comprendre qu'une personne puisse me remplacer mais normalement le contrat aurait du être en remplacement de .....et non cdi comme ils leur ont fait.

Il est vrai aussi que dans l'état ou j'étais je n'ai pu envoyer mes arrêts de travail par lettre mais je l'ai toujours fait oralement. Ils etaient donc au courant.

que faire pour avoir le droit de toucher les assedics après mon arrêt sachant que pour certains j'ai travaille plus de 2 ans?

j'ai du me renseigner et leur envoyé a leur domicile la demande d'attestation d'emploi pour les assedics mais ceux ci refusent de me mettre en licenciement (en maladie ils n'ont pas le droit) donc si ils cochent la case autre sur la déclaration je n'ai droit a rien au ASSEDICS.
J'ai entendu parler d'une rupture conventionnelle de contrat dit a l'amiable ce que nous voulons faire (les deux parties) mais je ne sais pas ou la trouver et comment faire pour la remplir. Nous voulons mettre fin au contrat mais en respectant mes droits...
je precise qu'en ce qui concerne les indemnites je ne demande rien comme je leur ai stipule alors que j'aurai le droit.

Merci de m'aider car la je ne sais plus vers qui me tourner!!!!!!!!!! et en plus c'est moi qui doit tout faire...je serai prive de mes employeurs sauf un qui me garde dans 3 mois....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés